

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 14 mai, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2019.

**Etaient présents** : Christian LAMBLIN, François ROUET, Philippe WACH, Danielle DAISER, Ghislain JONNART, Jacques BEAUMONT, Patrick HAGARD, Frédéric AUGUSTIN, Henri de Cossé Brissac

**Pouvoirs** : Angelica BOVELLO pour Jacques BEAUMONT

**Absents** : Shirley CARRAUD, Herveline PIKE, Paula BROUMAULT, Béatrice BOSCOQ, Saliha GUETIENNE

**Secrétaire de séance** : Jacques BEAUMONT

**Monsieur le Maire,**

Fait le point avec les conseillers présents des participants pour la tenue des bureaux de vote du 26 mai 2019. Compte-tenu du manque de participation pour trois bureaux sur quatre, il sera fait appel aux bonnes volontés des mortifontains pour compléter ces bureaux

**Monsieur le Maire,**

Informe l'assemblée sur les travaux et achats effectués depuis le début d'année et ceux en cours ou prévus prochainement, à sa savoir :

- Effectués : trottoirs et bordures rue Gérard de Nerval
- En cours : réfection et agrandissement de la mairie
- Prévus : aménagement d'une cantine scolaire

**Monsieur le Maire,**

Communique à l'assemblée l'organisation retenue pour la fête des mères qui se tiendra comme d'habitude à partir de 11h00 le dimanche 26 mai, jour des élections européennes au préau de l'école publique rue du Val.

**Le conseil municipal,**

Prend note des différents projets du SIVOM de la Chapelle en Serval ainsi que du fonctionnement de ce syndicat inter-communal tel que les représentants de la commune l'ont rapportés

**Monsieur le Maire,**

Remémore les principales actions entreprises ou prévues par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne cette année (piscine, déplacement, traitement des O.M., etc...)



## **Le conseil municipal,**

Ecoute avec attention le résumé de fonctionnement des différents syndicats où la commune est représentée par les délégués du conseil siégeant dans ces organismes (SIVOM Plailly, SITRARIVE, SICTEUB, SIECCAO) notamment en ce qui concerne les travaux prévus prochainement dans les différents secteurs concernés.

## **Monsieur le Maire,**

Présente les offres reçues pour la fourniture des repas pour la cantine.

Après examens des propositions, les conseillers estiment que celles-ci se valent, aussi leur choix s'oriente vers la société ARMOR CUISINE qui fournit actuellement la cantine de la commune de Plailly, cette dernière étant satisfaite de la prestation.

Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire dans ce sens.

Toujours après en avoir débattu et à l'unanimité des présents les membres du conseil municipal fixent le prix des repas à 6€ par enfant et par jour et donnent leur accord pour appliquer le quotient familial suivant le barème :

- < 600 € : 4 € prix du repas / jour / enfant
- 600 € à 1000 € : 5 € prix du repas / jour / enfant
- 1001€ à 1200 € : 5.50 € prix du repas / jour / enfant
- > 1200 € : 6 € prix du repas / jour / enfant

En ce qui concerne le personnel à recruter pour la préparation des repas et le service, les conseillers donnent leur accord pour employer 2 personnes à temps partiel, les horaires de celles-ci étant déterminés par Monsieur le Maire après consultation des autres communes et des prestataires pour les repas (temps de réchauffage, vaisselle, nettoyage de la salle, ...) pour un effectif n'excédant pas 35 élèves par repas.

Un appel à candidature sera lancé sur la commune au plus tôt.

Enfin, un règlement spécifique pour le fonctionnement de cette cantine précisant notamment les conditions d'inscription et de facturation des repas sera établi courant juin pour remise aux parents avant le départ des vacances scolaires d'été.

## **Monsieur le Maire,**

Donne des précisions sur la dissolution de l'association des Anciens Combattants de Plailly-Mortefontaine. Cette dissolution fait suite au manque de volontaires pour reprendre la Présidence.

Pour extrait certifié conforme le 14 mai 2019

Le Maire,

Christian LAMBLIN

